

Servitudes d'urbanisme

Informations portées à la connaissance
par l'État à l'échelle de la
Communauté de communes
du Pays de
Villeneuve en Armagnac Landais

Document établi le 05/01/2015

Direction départementale des territoires et de la mer
www.landes.gouv.fr



ATTENTION

La direction départementale des territoires et de la mer des Landes ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes. Celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...)

Pour instruire un avis sur un dossier proche du tracé d'une de ces servitudes, il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la servitude.

Légende

- Limite de commune
- Servitudes d'urbanisme**
 - Zone de présomption de prescriptions archéologiques
 - Secteur de nuisances sonores liées à la route
- Puits pétroliers**
 - Exploration/Stratigraphie
 - Core-drill
 - Extension
 - Développement
- Zone de présomption Espaces Naturels Sensibles

